

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2011-04 du 10 janvier 2011 portant nomination d'experts auprès de la commission d'autorisation de mise sur le marché mentionné à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique**

NOR : ETSM1130006S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché mentionnée à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2010-28 du 9 février 2010 modifiée portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés experts auprès de la commission d'autorisation de mise sur le marché, à titre complémentaire de la liste d'experts arrêtée par décision du 9 février 2010 susvisée :

Mme DANAN (Martine) ;  
Mme GARRIGUE (Isabelle) ;  
M. GASNAULT (Jacques) ;  
Mme GOUJARD (Cécile) ;  
Mme MAZERON (Marie-Christine) ;  
Mme ROZENBERG (Flore) ;  
Mme SALMON-CERON (Dominique) ;  
M. SARRAZIN (Jean-Luc) ;  
M. TAOUFIK (Yassine).

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 10 janvier 2011.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT